

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2008

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)  
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE  
Véronique – LE PENVEN Françoise – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth –  
COURRIAS Bernard

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1- DESIGNATION DE DELEGUES A L'ASSOCIATION « REUSSIR ITER »**

A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil **DESIGNE** :

- Délégué Titulaire : Monsieur PIZOT Roger
- Délégué Suppléant : Monsieur COURRIAS Bernard

pour représenter la Commune au sein de l'Association « Réussir ITER »

## **2- EXTENSION « ZAC DU CASTELLET » - CONCERTATION DE LA POPULATION PAR UNE JOURNEE « PORTES OUVERTES »**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des Membres Présents, Le Conseil

- **DECIDE** d'associer la population à une journée « Portes Ouvertes » en Mairie afin de présenter les études de la future extension de la « ZAC du CASTELLET »

## **3- SCHEMA DE SENTIER DU MASSIF DU CONCORS ELABORE PAR LE GRAND SITE SAINTE VICTOIRE**

Après avoir pris connaissance du Schéma de Sentier élaboré par le Grand Site Sainte Victoire concernant les itinéraires de randonnée sur la Commune, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil,

- **DECIDE** de reporter ce sujet lors d'un prochain conseil, des modifications d'itinéraires de boucles de randonnées sont à rectifier sur la carte par le Grand Site Sainte Victoire.

## **4- REGIME FORESTIER : DISTRACTION D'UNE PARCELLE SISE AU CASTELLET ET PROPOSITION DE NOUVELLES SOUMISSIONS DE PARCELLES SUITE A ACQUISITION DE TERRAINS.**

Dans le cadre du plan d'aménagement de la Forêt Communale élaboré par l'ONF, il convient de régulariser la surface du régime forestier suite à un déclassement d'une parcelle et à l'acquisition de nouvelles parcelles par la Commune. A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **DEMANDE** la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée Section C n°240 lieu dit le Castellet pour une superficie de 3Ha 03a 30Ca faisant partie de la parcelle 25 du Plan d'Aménagement Forestier.
- **DEMANDE** la soumission au régime forestier des parcelles acquises par la Commune :
  - Section C n° 380 à 388 lieu dit Mallabé pour une superficie de 5Ha 50a 49Ca
  - Section C n° 601 lieu dit Ste Cartier pour une superficie de 1Ha 44a 32Ca
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

## **5- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE – PERSONNEL COMMUNAL**

Après avoir pris connaissance du règlement de travail en sécurité et de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Bouches du Rhône, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **APPROUVE** le règlement de travail en sécurité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit règlement qui sera affiché dans les services municipaux.

## **6- DESIGNATION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil **DECIDE** de proposer une liste de présentation comportant 12 Commissaires Titulaires et 12 Commissaires Suppléants pour composer la Commission Communale des Impôts Directs parmi lesquels 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants seront désignés et retenus par la Direction des Services Fiscaux des Bouches du Rhône.

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
TALON Paul	CHARRASSE Jean-François
ROCHE Jean-Michel	GRENOUILLEAU Jean
RISBOURG Bernard	GARD René
PLACE Elise	SIENNE René
FIORI Gérard	SALIGNAC Elisabeth
SAVARY Alain	GACON Robert
BULLADO Yves	CROS Josette
SAPINA Jean	BELOTTI Michel
RUIZ Joseph	VANPARYS Odette
REYNAUD Eugène	PIZOT Katya
CASTRO Michèle	RENUCCI Thierry
GOUX Christine	GRENOUILLEAU Florence

## **7- DESIGNATION D'UN DELEGUE « CORRESPONDANT DEFENSE »**

A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil **DESIGNE** Monsieur RENUCCI Thierry comme correspondant de Défense pour la Commune.

## **8- DESIGNATION DE DELEGUES ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES BOUCHES DU RHÔNE**

A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil **DESIGNE**

- Membre Titulaire : Monsieur RENUCCI Thierry
- Membre Suppléant : Monsieur BELOTTI Michel

pour représenter la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières.

## **9- DELEGATIONS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat.

### **CODE DES MARCHES PUBLICS – MODALITES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE**

A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **DETERMINE** les modalités de publicité et de mise en concurrence pour les marchés à procédure adaptée (de 4 000 à 90 000 € H.T.)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée.

## AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

A l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle
- **DIT Que** Monsieur le Maire devra rendre compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de cette délégation consentie.

## Questions diverses

### DEMANDE DE LOCATION LOCAL 11 COMPLEXE COMMERCIAL PAR Melle ROUANET Audrey

Après avoir pris connaissance du courrier de Melle ROUANET Audrey qui sollicite l'attribution d'une partie ou totalité du local 11 au Centre Commercial attenant à son local qu'elle occupe et aménage pour son activité de « Restaurant Crêperie Salon de Thé ». Le Conseil rappelle son engagement (délibération n°26/08 du 03/04/2008) de mise à disposition de ce local à la Poste, et attend une réponse du Directeur des Services de la Poste de Paris, suite à notre dernier courrier soutenu par notre Conseiller Général Alexandre MEDVEDOWSKY.

### UNION NATIONALE des COMBATTANTS « LIBERATION DE ST PAUL »

Comme chaque année, l'association UNC sise à Peyrolles propose une manifestation dans le cadre de la libération de St Paul (défilé véhicule militaires, majorettes, dépôt de gerbes)

Par 10 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, le Conseil DECIDE de Reconduire cette manifestation pour le 15 Août 2008.

### DEMANDE DE M. BAROT Yves POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Après pris connaissance du courrier de M. BAROT Yves, demeurant quartier Mourrefrais, qui sollicite l'appui de la Commune auprès du CODIS pour se raccorder en eau potable sur le chemin DFCI CO 220, le Conseil **EMET un AVIS DEFAVORABLE** à cette demande compte tenu qu'un jugement à l'encontre sur son habitation a été rendu le 29 Janvier 2003 par le TGI d'Aix en Provence.

### DEMANDES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS DIVERSES REVUES

Après avoir pris connaissance des demandes d'insertion formulées par :

- Revue de l'ASCEA Cadarache
- Agenda Art et Culture Cadarache 2009
- Revue Officielle de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Bouches du Rhône
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Jouques Peyrolles
- Revue Touristique « Bienvenue en Provence »

et des tarifs présentés pour chacune d'entre elles. Le Conseil DECIDE de ne souscrire pour 2008 à aucune de ces insertions publicitaires jugeant trop important la masse budgétaire qu'elles représentent.

### COMPLEXE COMMERCIAL « Louis PHILIBERT » ET RESIDENCE « Li Cardelino » - PETITION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la pétition formulée par les locataires du Complexe Commercial « Louis PHILIBERT » et de la Résidence « Li Cardelino » pour exprimer leur mécontentement sur la gestion du « Cabinet TRAVERSO »

- **DIT Que** cette pétition sera transmise pour information au Cabinet TRAVERSO en lui demandant de remédier à cet état de faits.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.